



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
Réf. : PB/SS

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 71 /2024

OBJET : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Police municipale - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'amis.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité de régulation de la population des chats errants sur la commune,

Vu la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'amis pour la stérilisation et d'identification des chats libres sauvages,

DECIDE

De signer et d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'amis, sise 40 cours Albert 1^{er} 75008 PARIS.

Fait à Villeneuve lez Avignon



Le

Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240416-71-2024-AU
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024